

COMMUNE DE SCHOENAU

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2020**

Sous la présidence de M. BERNARD Gérard

Présents : BERNARD Gérard, maire sortant, BUTSCHA Michel, CHAPOT Philippe, GUTMANN Séverine, HUCK Cindy, LEONHART Jean-Pierre, KOEBEL Florence, KUHN Matthieu, NAAS Laurent, SCHMITT Anne, SCHMITT Roland, TOUSCH Jean-Jacques, WEIBEL Rémy, WIEDEMANN Patricia, ZIMMERER Philippe.

Absents excusés : WEIBEL Laetitia (procuration WIEDEMANN Patricia).



**CONVOCATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire, exceptionnellement, en raison de la conjoncture dans la salle sous l'école le samedi 23 mai à 10h00, et vous prie de bien vouloir y assister.

Recevez, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Maire
BERNARD Gérard



ORDRE DU JOUR

1. Installation du conseil municipal
2. Election du maire
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Election des adjoints
5. Désignation du délégué communautaire et de son suppléant
6. Mise en place des commissions
7. Divers et communiqué

1. Installation du conseil municipal

Les conseillers municipaux sont appelés et s'installent : 14 membres du conseil sont présents ; une conseillère s'est excusée et a donné procuration.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Cindy HUCK, plus jeune élue, pour assurer ces fonctions.

Le doyen du conseil municipal, maître de séance jusqu'à l'élection du maire, fait lecture des articles L2122-4, L2122-5 et L2122-7 du CGCT.

2. Election du maire

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. BUTSCHA Michel : 14 (quatorze) voix

M. BUTSCHA Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

3. Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création de trois postes d'adjoints au maire

4. Election des adjoints**a) Premier adjoint**

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. NAAS Laurent : 11 (onze) voix

M. NAAS Laurent ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint.

b) Deuxième adjoint

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. CHAPOT Philippe : 14 (quatorze) voix

M. CHAPOT Philippe, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé deuxième adjoint.

c) Troisième adjoint

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Mme WIEDEMANN Patricia : 14 (quatorze) voix

Mme WIEDEMANN Patricia, ayant obtenue la majorité absolue, est proclamée troisième adjoint.

5. Désignation du délégué communautaire et de son suppléant

Conformément à l'article L2122-7-2 du CGCT, les conseillers communautaires, qui siègeront à la communauté de Commune du Ried de Marckolsheim, sont désignés par rapport à l'ordre du tableau du conseil municipal, ainsi :

- M BUTSCHA Michel, maire, est désigné conseiller communautaire
- M NAAS Laurent, premier adjoint, est désigné conseiller communautaire suppléant

6. Mise en place des commissions et désignation des délégués dans les instances**a) La désignation des délégués dans les instances extérieures****• Pour le SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement)**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

- M CHAPOT Philippe, délégué titulaire
- M BUTSCHA Michel, délégué suppléant

• Pour le SIVU des communes forestières :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

- M CHAPOT Philippe, délégué titulaire
- M SCHMITT Roland, délégué suppléant

• Pour l'Association des communes forestières :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

- M CHAPOT Philippe, délégué titulaire
- M SCHMITT Roland, délégué suppléant

• Pour le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

- M CHAPOT Philippe, délégué titulaire

• Pour le Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

- M BUTSCHA Michel, délégué représentant des élus
- M DEARDEN Simon, délégué représentant du personnel

b) La désignation des délégués dans les instances communales**• Pour l'Association foncière de Schoenau**

Pour rappel, l'association foncière est une association rassemblant les propriétaires de terrains de plus de 1 hectare. Sa mission principale est l'entretien des chemins ruraux. Le bureau, organe décisionnel de l'association, est composé de 5 membres désignés par la chambre d'agriculture (3 titulaire ; 2 suppléants) et de 5 autres membres désignés par le conseil municipal (3 titulaires ; 2 suppléants).

Le conseil municipal décide de proposer les candidatures suivantes pour siéger au nom de la commune au sein du futur comité directeur de l'association foncière de Schoenau, chargé de l'entretien de chemins ruraux :

Membres titulaires :

Laurent NAAS
Roland SCHMITT
Rémy WEIBEL

Membres suppléants :

Matthieu KUHN
Jean-Pierre LEONHART

BUTSCHA Michel, en tant que maire de la commune, devient membre de droit du bureau, en lieu et place de M BERNARD Gérard.

• Pour le regroupement pédagogique intercommunal (RPI)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner :

- WIEDEMANN Patricia, déléguée titulaire
- GUTMANN Séverine, déléguée suppléante
- TOUSCH Jean-Jacques, délégué suppléant

• Pour la régie à autonomie financière du moulin

Le conseil d'exploitation, organe administratif constitué par le conseil municipal pour assurer le fonctionnement de la régie dotée de la seule autonomie financière, sera désormais assuré par le conseil municipal lui-même, conformément à l'article R2221-65 du CGCT, afin d'en faciliter la gestion.

En outre, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de désigner :

Philippe CHAPOT, directeur chargé de l'élaboration et de l'exécution du budget

- de désigner Yannick WEIBEL et Jean-Pierre LEONHART, assistants techniques chargés de veiller au bon fonctionnement de la minicentrale hydroélectrique :

c) **Mise en place des commissions communales**1) **Les commissions obligatoires**• **La commission de contrôle des listes électorales**

La commission de contrôle des liste électorales est chargée de vérifier la régularité des liste électorales et de statuer sur d'éventuels recours. Elle se réunit, au moins, une fois par an et, est composé de trois membres titulaires et de trois membres suppléants. Deux de ses membres doivent être désignés parmi les membres du conseil municipal. Suite au renouvellement du conseil, il s'avère donc nécessaire de nommer deux nouveaux membres : un membre titulaire et un membre suppléant.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Florence Koebel, membre titulaire et Anne Schmitt, membre suppléant de cette commission.

Pour rappel, les membres de la commission sont les suivants :

Membre	Nom	Prénom
Conseil municipal - Titulaire	KOEBEL	Florence
Conseil municipal - Suppléant	SCHMITT	Anne
Délégué administration - Titulaire	GOETSCH	Marie-Odile
Délégué administration - Suppléant	VOEGELI	Philippe
Délégué TGI - Titulaire	WIEDEMANN	Eric
Délégué TGI - Suppléant	BERNARD	Sergine

• **La commission d'appel d'offres**

La commission d'appel d'offres est tenue de se réunir pour l'attribution des marchés publics supérieurs à 40 000€ HT.

Le maire en est membre de droit.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité les membres suivants :

CHAPOT Philippe
 NAAS Laurent
 ZIMMERER Philippe
 LEONHART Jean-Pierre

• **La commission communale des impôts directs (CCID)**

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du code général des impôts, le conseil municipal propose au directeur départemental des finances publiques, les membres titulaires et suppléants suivants :

Catégorie de contribuables représentés	pour la désignation des membres titulaires	Pour la désignation des membres suppléants
Représentant des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.	KUHN Matthieu WEIBEL Rémy NAAS Laurent	BERNARD Sergine TOUSCH Jean-Jacques KOEDEL Gabriel
Représentant des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties.	HUCK Cindy ZIMMERER Philippe SCHMITT Anne	SCHMITT Roland CHAPOT Philippe KOEDEL Florence
Représentant des contribuables soumis à la taxe d'habitation.	GUTMANN Séverine WIEDEMANN Patricia LEONHART Jean-Pierre	ROESZ Daniel KOBRYN Romain ROESZ Delphine
Représentant des contribuables soumis à la CVAE	WEIBEL Laetitia BUTSCHA Dominique FALZONE Antonio	SCHMITT Rémy FREY Steve FALZONE Lydie

Ces propositions seront soumises à Monsieur le directeur départemental des finances publiques qui retiendra six membres titulaires et six membres suppléants parmi ces deux listes de douze personnes.

2) Les commissions communales

Le conseil municipal prévoit la mise en place de plusieurs commissions communales
Il est prévu d'instaurer les commissions suivantes :

- Travaux
- Patrimoine et tourisme
- Communication

La composition et l'objet détaillé de ces commissions seront débattus lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal prévoit, en outre, de réorganiser la gestion de la salle des fêtes et de la salle sous l'école. Le maire et les adjoints seront temporairement en charge de cette gestion.

7) Divers et communiqué

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 11 juin à 20 h 00. Cette séance sera notamment consacrée au vote du budget et des quatre taxes, aux indemnités des élus, aux délégations de fonction et de signature et à l'instauration des commissions communales.

Le maire informe les conseillers municipaux qu'une rencontre du maire et des adjoints avec l'architecte en charge de la rénovation de la maison, aura lieu le vendredi 29 mai.

BUTSCHA Michel 	CHAPOT Philippe	NAAS Laurent
WIEDEMANN Patricia	GUTMANN Séverine	HUCK Cindy
LEONHART Jean-Pierre	KOEBEL Florence	KUHN Matthieu
SCHMITT Anne	SCHMITT Roland	TOUSCH Jean-Jacques
WEIBEL Laetitia	WEIBEL Remy	ZIMMERER Philippe